

Elections professionnelles : Vote A Distance (VAD) du 19 au 21 novembre 2019

La CFE-CGC n'a pas signé le protocole d'accord régissant l'organisation des élections.

VRAI

La CFE-CGC, se heurtant à un front syndical uni, n'a pas pu obtenir des modalités de vote suffisamment souples pour la plus large expression possible des salariés (refus d'une adresse mail pour demander l'inscription au VAD, imposition d'une fermeture des bureaux dès 17h30...).

Ce protocole bride votre droit d'expression ! Passez outre !!!

Le vote à distance est réservé aux salariés en maladie ou en mission.

FAUX

Pour le vote à distance, je peux m'y prendre au dernier moment.

FAUX

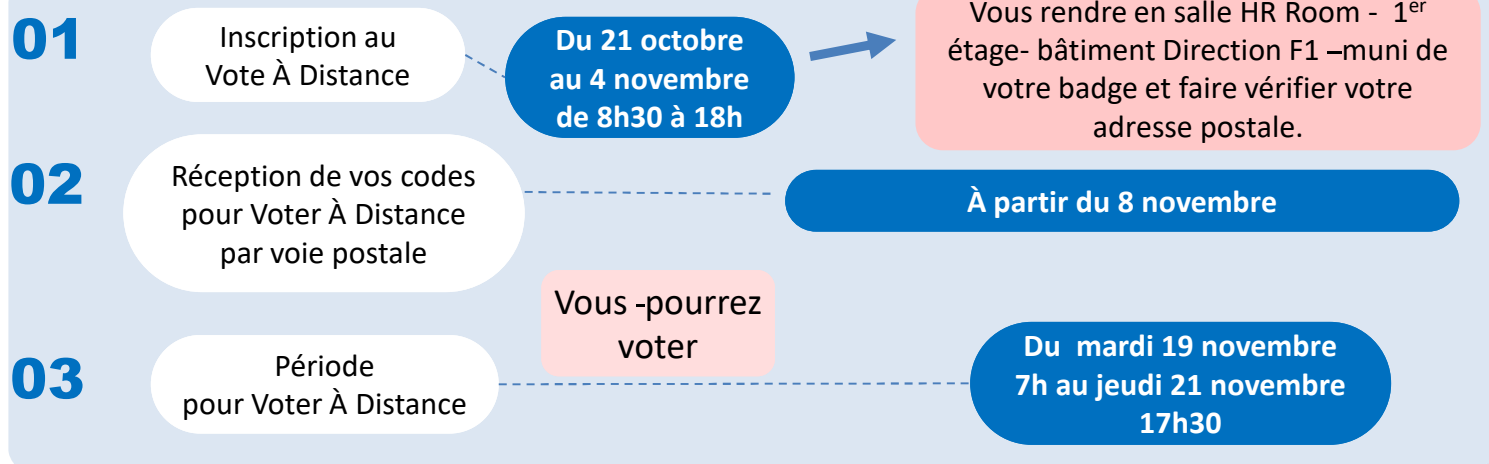
Le vote à distance est accessible à tous sans justification **mais à condition de s'inscrire !**

VRAI

Je vote en toute liberté grâce à mon smartphone (ou autre) depuis la maison, en déplacement ou depuis une réunion.

VRAI

Je me simplifie la vie, je fais ma demande ! Je vote à distance en 3 étapes



Le jeudi 21 novembre de 8h à 17h30

**Vote possible en présentiel de 8h à 17h30
Obtention de vos codes au bureau de vote sur place...
Attendez-vous à faire la queue !**



**Voter A Distance est VOTRE choix.
Ce qui compte vraiment, c'est de VOTER**